SKI CLUB MORILLON

Informations générales groupes compétition et formation

- **La licence :** Elle est obligatoire et le tarif est variable :
  - Jeune né(e) entre 2006 et 2010 => 105 €
  - Jeune né(e) en 2005 et avant => 130 €
  - Formation => 130 €
  - PAS DE REMISE POUR LE 3ème ENFANT INSCRIT

- **Le forfait :** Il est obligatoire pour accéder aux infrastructures des remontées mécaniques.
  - Compétition => 200 €
  - Formation – de 18 ans => 230 €
  - Formation + de 18 ans => forfait à la charge de l'adhérent (achat remontées mécaniques)

  IMPORTANT : Les enfants de Sixt et de Samoëns inscrits en compétition doivent prendre leur forfait à la mairie de leur commune. Les parents qui bénéficient d'un tarif avantageux sur le forfait ne doivent pas le prendre au club. Dans les 2 cas vous ne devez pas cocher la case forfait lors de l'adhésion en ligne.

- **L'adhésion :**
  - Compétition => 330 €. ***L'adhésion du 3ème enfant de la famille en compétition est gratuite***.
  - Formation => 350 €

- **Les remises :**
  - 50 € / enfant pour les adhérents qui résident sur Morillon et/ou qui s'acquittent de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière sur la commune (volonté de la commune vis-à-vis de la subvention). ***Jusqu'à l'année de naissance 2006.***
  - 330 € pour l'adhésion du 3ème enfant de la famille.

- **Les skis :** Le club peut fournir aux jeunes des skis de slalom géant en bon état qui seront entretenus par les entraineurs autant de fois que nécessaire (à l'appréciation des entraineurs). Les skis de slalom pour la compétition sont fournis par le club.
  - Catégorie U14 / U16 => 200 €
  - Catégorie U10 / U12 => 150 €
  - Les formations qui souhaitent acheter des skis par l'intermédiaire du club pourront le faire en prenant contact avec Joël RENAND (contact@ski-club-morillon.com). ***L'entretien sera à la charge du stagiaire.***

  Le choix est optionnel mais le club n'assurera pas l'entretien des skis non loués au club.

- **Informations IMPORTANTES :**
  - Respecter la date limite de fermeture de campagne de renouvellement d'adhésion. ***Pas de renouvellement d'adhésion au-delà de cette limite.***
  - Procéder au règlement de vos renouvellements d'adhésion et du solde N-1 avant la date limite (AG du 20/11/20 pour la saison 2020-2021). ***Dans le cas contraire vos adhésions ne seront pas validées.***
  - Fournir impérativement dans les délais souhaités (AG du 20/11/20 pour la saison 2020-2021) les pièces nécessaires à la validation de vos renouvellements d'adhésion :
    - 1 Photo / enfant.
    - 1 certificat médical de moins d'un an / enfant.
    - 1 support forfait / enfant.
  - Les forfaits sont à la charge des familles pour les cas suivants :
    - Les nouveaux adhérents (compétition et/ou formation)
    - Les adhérents n'ayant pas fait leur cursus compétition et qui souhaitent intégrer la formation
    - Les adhérents de plus de 18 ans